

# OPTIMISATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

---

## AIDE-MÉMOIRE

### **L'objectif du plan d'optimisation, plus particulièrement pour le collégial :**

Examiner la pertinence de dégager des programmes plus génériques, c'est-à-dire des programmes qui favoriseraient une plus grande polyvalence des personnes diplômées.

### **Les étapes :**

#### **1. Analyse des programmes ciblés**

Les programmes ont été regroupés en fonction de compétences similaires, d'une affinité significative de compétences, de la similitude des professions visées ou l'existence d'un autre type de formation pour répondre aux besoins limités de main-d'œuvre.

#### **2. Consultation des partenaires des milieux du travail et de l'éducation concernés sur les résultats d'analyse et les orientations préconisées**

Nous ne faisons pas partie des partenaires. Ce sont les collèges qui ont été identifiés comme partenaires et qui peuvent consulter les enseignantes et les enseignants et le syndicat, selon leurs pratiques habituelles. Rappelons que la proposition du regroupement des 8 et 9 septembre invitait chaque syndicat à exiger du collège une consultation formelle de chaque programme concerné ainsi qu'à saisir la Commission des études du dossier.

#### **3. Demander l'avis du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)**

Selon nos pratiques, les syndicats recevront tous les documents qu'ils pourront acheminer, pour consultation, aux départements concernés. Après un retour de consultation, notre représentante au CNPEPT, Anne Thibault-Bellerose pourra déposer les orientations retenues.

#### **4. Analyses complémentaires du ministère**

Les analyses complémentaires ou analyses d'incidences consistent à comprendre les conséquences d'une optimisation, entre autres, sur la fragilisation d'un collège, sur la sécurité d'emploi, etc.